

DÉCISION DU MAIRE  
N° 2023-018

CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUEL TNI SEULS  
AVEC LA SOCIETE SENSELINK

Le MAIRE de la commune de Vourles,

*VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,  
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant  
délégation au Maire*

**Considérant** l'installation des tableaux numériques interactifs dans les classes élémentaires  
de G DESARGUES,

**Considérant** le matériel sous contrat soit 7 TNI PROMETHEAN

**DECIDE** : de signer avec la société SENSELINK sise 35 rue Jules GUESDE 69100  
VILLEURBANNE un contrat de maintenance annuel selon les conditions suivantes :

➤ **Assistance annuelle parc VPI/TNi/ENI + assistance mises à jour software - 1 an**  
Prise en charge de la solution complète : TBI / VP / VPI / Ecran + PC\* (Parc complet)  
Les pièces et main d'oeuvre associées au remplacement des unités défectueuses sous garantie  
La main d'oeuvre associée au remplacement des unités défectueuses hors garantie

➤ **Maintenance préventive :**  
1 visite de maintenance préventive par semestre pour les VPI / Ecrans et les PC\* associés  
Nettoyage des vidéoprojecteurs (surface vitrée, filtre, dépoussiérage des composants) -  
Entretien Ecrans  
Mises à jour du logiciel, en cours de validité.

➤ **Maintenance curative illimitée :**  
Maintenance curative incluse au contrat pour les VPI et les PC\* associés  
Diagnostic et Remise en service (sous réserve d'une panne matériel ou logiciel sovable)

Prêt de matériel équivalent en cas de panne bloquante

➤ **Gestion des stocks :**  
Relevé du nombre d'heures d'utilisation des lampes des VP avec rapport d'usage

➤ **Hotline illimitée sur Ligne directe dédiée - 04 81 91 61 15 - Mail :**  
[support@senselink.fr](mailto:support@senselink.fr)

➤ **Extranet - extranet.senselink.fr**  
Intervention J+1 - Zone d'intervention, Rhône-Alpes

➤ **Tarif annuel**

180€HT par TNI soit 1 260€HT

15€ht par licence airserver soit 105€HT

**Un total de 1 365€ht correspondant à 1 638€TTC**

Fait à Vourles, le 31 mai 2023

Catherine STARON

Maire

